

LICENCE

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE APPLIQUE

Public concerné et conditions d'accès

L'accès en L1 s'effectue avec un Bac ou avec un DAEU, une Capacité en droit, un diplôme de niveau IV ou une VAP 85.

Peuvent accéder directement en L3 les personnes ayant validé un Bac+2 (toutes disciplines). Cependant, les personnes n'ayant aucune connaissance juridique validée en droit du travail et de la protection sociale doivent valider en début de formation 2 UE de droit du travail :

- relations individuelles du travail (DRS101)
- droit de la sécurité sociale (DRS104).

1/ FINALITÉ DU DIPLÔME

Objectifs pédagogiques

- Apprendre la maîtrise des outils juridiques
- Traiter et diffuser l'information juridique dans les domaines considérés
- Élaborer des notes et des dossiers
- Rédiger les contrats
- Mettre en place les procédures
- Régler et suivre les litiges
- Fournir l'assistance juridique nécessaire

Compétences visées

Son contenu, à la fois théorique et pratique, appuyé sur une expérience professionnelle, permet d'appréhender l'ensemble des droits et obligations concernant employeurs et salariés dans les domaines du travail et de la protection sociale, assurant ainsi une solide formation juridique et une réelle compétence professionnelle.

2/ ORGANISATION

Stages, projets, mémoire

Présentation d'un rapport sur l'expérience professionnelle. Dans ce rapport, le candidat cherchera à mettre en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours de licence choisi. Le modèle du rapport est téléchargeable à l'adresse :

http://formation.cnam.fr/pdf/RAPPORT_ACTIV_STAGE_LG010.rtf

Conditions de délivrance du diplôme

Avoir au moins 10 au système de validation prévu pour chaque UE et UA.

Avoir l'expérience professionnelle suffisante et en lien avec le diplôme :

- Premier cas : La licence sera délivrée aux candidats ayant suivi le parcours L1, L2 et L3 justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, dont un an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme. Si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de six mois, dans la spécialité, sera en outre exigé.
- Deuxième cas : Les candidats, admis directement en L3 et ayant suivi le parcours L3, devront justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité. Si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de six mois, dans la spécialité, sera en outre exigé.

Les conditions d'expérience définies dans les deux cas ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de diplôme peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que la durée du stage puisse être inférieure à trois mois. Un examen anticipé de l'expérience professionnelle peut être demandé par l'auditeur. Obtenir un avis favorable pour le rapport d'expérience

3/DESCRIPTION DE LA FORMATION

CODE UE	LIBELLE DE L'UE	ECTS
PARCOURS LICENCE PREMIÈRE ANNÉE		
FPG 003	Projet Personnel et professionnel	6
TET 008	Analyse des situations de travail	6
TET 003	Méthodes de recherche et traitement de l'information: entretiens en questionnaires professionnel	8
TET 014	Outils informatiques pour les sciences du travail et de la société	4
DSY 005	Organisation du travail et des activités	6
HSE 101	Approches institutionnelles, législatives et réglementaire de la sécurité et santé au travail	4
FAD 101	La formation des adultes : histoire, cadres et acteurs	4
PARCOURS LICENCE DEUXIÈME ANNÉE		
CCE 001	Outils et démarches de la communication écrite et orale	4
TET 006	Travail, emploi et qualification	4
AST 001	Introduction à la sociologie	6
DRA 001	Présentation générale du droit	4
TET 007	Information en sciences du travail et de la société: théories et techniques	6
PST 002	Psychologie générale: éléments de psychologie cognitive, clinique et sociale	6
DRS 101	Droit du travail : relations individuelles	6
DRS 104	Droit de la sécurité sociale	6
PARCOURS LICENCE TROISIÈME ANNÉE		
Pré-requis si diplôme Bac+2 hors domaine juridique		
DRS 101	Droit du travail : relations individuelles	6
DRS 104	Droit de la sécurité sociale	6
Entrée directe en L3		
FPG 001	Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines	4
CCE 105	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	4
DRS 102	Droit du travail : relations collectives	6
DRS 105	Prévoyance complémentaire - politique de l'emploi	6
DRS 106	Droit social Européen et international	6
DRS 107	Responsabilité pénale et civile de l'employeur et du salarié	6
AST 117	Sociologie des relations professionnelles	6
	Test d'anglais (Bulats niveau 1)	4

+ Expérience professionnelle validée par un rapport écrit : 54 ECTS

Le Cnam Bretagne est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 0820 200 119. Vous pouvez également consulter le site Internet www.cnam-bretagne.fr

DEPLOIEMENT DE LA LICENCE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE APPLIQUÉ

ANNÉE UNIVERSITAIRE		2010-2011							2011-2012							2012-2013						
Code	Modalité	Rennes	Brest	Vannes	Saint-Brieuc	Lannion	Quimper	FOAD	Rennes	Brest	Vannes	Saint-Brieuc	Lannion	Quimper	FOAD	Rennes	Brest	Vannes	Saint-Brieuc	Lannion	Quimper	FOAD
FPG 003	Cours du soir	1	1	1	1		1		1	1	1	1	1			1	1	1	1		1	
TET 008	Séminaire le samedi											1										
TET 003	Foad Cnam																					
TET 014	Foad en 2011							2	2	2	2	2							2			2
DSY 005	Foad Cnam																					
HSE 101	Foad Cnam																					
FAD 101	Foad Bretagne							1														1
CCE 001	Cours du soir	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2			2	2	2	2	2	2	
TET 006	Foad Cnam																					
AST 001	Foad Cnam																					
DRA 001	Foad Cnam																					
TET 007	Foad Cnam																					
PST 002	Foad Bretagne ou Séminaire			2				1							1			2				1
DRS 101	Foad Bretagne							2							2							2
DRS 104	Foad Cnam																					
FPG 001	Cours du soir ou FOAD	1	1		1		1	2	1	1	1	1	1		2	1	1		1		1	2
CCE 105	Cours du soir	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2			2	2	2	2	2	2	
DRS 102	Foad Bretagne							1							1							1
DRS 105	Foad Bretagne														2							
DRS 106	Foad Bretagne							1							1							1
DRS 107	Foad Bretagne							2														2
AST 117	Foad Bretagne							1							1							1
Préparation au test Bulats		1	1	2	2	2			1	1	2	2		2		1	1	2	2	2		

Le chiffre indique le semestre :

1= semestre 1 (octobre à février)

2 = semestre 2 (février à juin)

Horaires des cours du soir : 18h30 à 20h30-

Horaire des séminaires le samedi : 10h00 – 13h00 14h30 – 17h30